CITADIA

QUESTEMBERT COMMUNAUTE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Changements de destination

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du :

Arrêt	Approbation
16/04/2018	

Echelle 1:10000 ème

Planche N°5

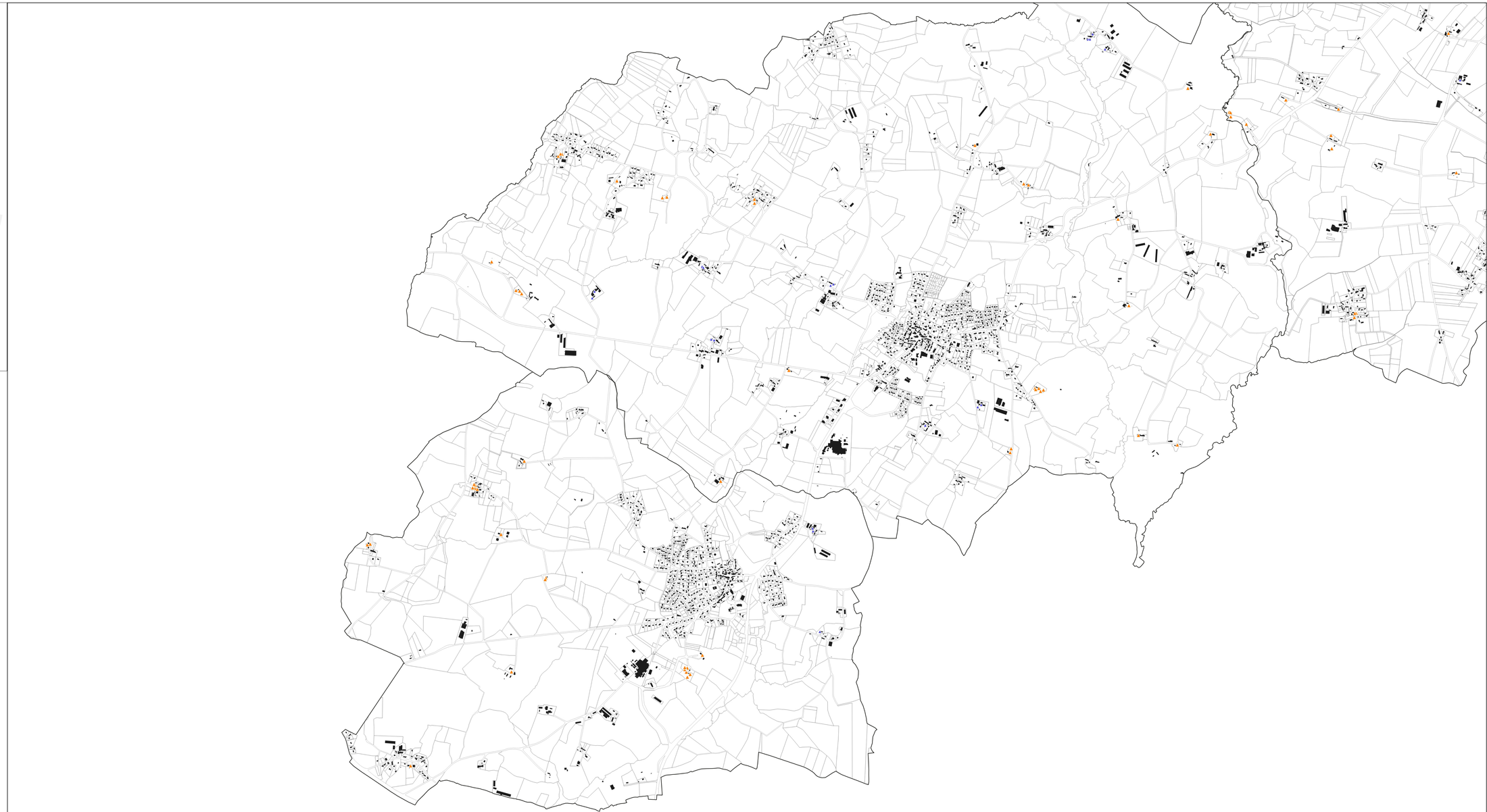

▲ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'Urbanisme

▲ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'Urbanisme (En périmètre de réciprocité)

Limite communale

0 250 500 m